



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018-285

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-27-008 - 2018-020 autorisation grippe saisonnière (12 pages)	Page 4
R32-2018-09-27-010 - ARRETE CONJOINT RELATIF A LA MODIFICATION DE CAPACITE DE L'EHPAD RESIDENCE LE DOMAINE A ACHEUX-EN-AMIENNOIS GERE PAR L'ASSOCIATION DES AINES DU CANTON D'ACHEUX-EN-AMIENNOIS (ADACA) (3 pages)	Page 17
R32-2018-07-23-050 - Arrêté DOS-SDE-GRHH-2018-42 modifiant l'arrêté DOS-SDE-GRH-2017-59 du 14 décembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Hôpital de CREPY-EN-VALOIS (3 pages)	Page 21
R32-2018-01-31-008 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-02 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Interdépartemental de CLERMONT DE L'OISE (3 pages)	Page 25
R32-2018-02-16-012 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-08 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 relatif à la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHAUMONT-EN-VEXIN (3 pages)	Page 29
R32-2018-03-19-005 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-11 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-53 du 20 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne de PREMONTRE (3 pages)	Page 33
R32-2018-03-27-005 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-13 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-57 du 24 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Gérontologique de LA FERRE (3 pages)	Page 37
R32-2018-03-26-003 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-14 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-48 du 2 août 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'AMIENS (3 pages)	Page 41
R32-2018-06-22-016 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-32 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHAUMONT-EN-VEXIN (3 pages)	Page 45
R32-2018-06-22-018 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-33 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de PONT-SAINT-MAXENCE (3 pages)	Page 49
R32-2018-06-22-017 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-34 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CLERMONT (3 pages)	Page 53
R32-2018-07-18-050 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-43 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRH-2018-2 fixant la composition nominative du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Isarien-EPSM de l'Oise (3 pages)	Page 57
R32-2018-09-27-009 - DECISION CONJOINTE PORTANT MODIFICATION DE L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE DE L'EHPAD LA SABOTIERE A HELLEMMES GERE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (2 pages)	Page 61

R32-2018-10-01-005 - Décision DOS-SDA n° 2018-364 du 01.10.18 d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe (2 pages)	Page 64
R32-2018-10-01-006 - Décision DOS-SDA n° 2018-365 du 01.10.18 d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe (2 pages)	Page 67
R32-2018-07-13-003 - Décision DOS-SDES-GRH-2018-35 portant transformation du Centre hospitalier Interdépartemental de CLERMONT résultant d'un changement de son ressort et modification de sa dénomination (2 pages)	Page 70
R32-2018-10-02-002 - IEM Houplines - ANAJI - 102018 (3 pages)	Page 73
R32-2018-10-02-001 - INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUELEMENTS TACITES D'AUTORISATION Période du 01 juillet au 30 septembre 2018 (8 pages)	Page 77

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-27-008

2018-020 autorisation grippe saisonnière

ARRETE DPPS N° 2018 - 020

*PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL*

ARRETE DPPS N° 2018 - 020

**PORTANT AUTORISATION DE PHARMACIENS A ASSURER L'ADMINISTRATION DU
VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE A TITRE EXPERIMENTAL**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu le décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifié pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'arrêté DPPS n°2018-010 en date du 25 juillet 2018 portant autorisation de pharmaciens à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière à titre expérimental ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 6 septembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

Vu les demandes de pharmaciens afin de participer à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière ;

Vu les avis favorables des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens du Nord – Pas de Calais et de Picardie concernant pour les demandes d'autorisation les concernant ;

Considérant que les demandes respectent les dispositions des textes relatifs à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière, et notamment au cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour être autorisé à participer à cette expérimentation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les pharmaciens dont le nom figure en annexe du présent arrêté sont autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Cette liste vient en complément de celles annexées aux arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-12, 2018-013, 2018-014, 2018-015, 2018-016, 2018-017 et 2018-019 respectivement en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août, du 23 août, du 30 août, du 6 septembre, du 13 septembre et du 20 septembre 2018.

Article 2 : Les pharmaciens autorisés par les arrêtés DPPS n°2018-010, 2018-011, 2018-12, 2018-013, 2018-014, 2018-015, 2018-016, 2018-017 et 2018-019 respectivement en date du 25 juillet, du 3 août, du 10 août, du 16 août, du 23 août, du 30 août, du 6 septembre, du 13 septembre et du 20 septembre 2018, sont désormais autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière des personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, dans le cadre de l'expérimentation de l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en région Hauts-de-France.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à compter de la notification du présent arrêté et dans la limite de la durée de l'expérimentation.

Article 4 : La liste de l'ensemble des pharmaciens autorisés à assurer l'administration du vaccin contre la grippe saisonnière en Hauts-de-France dans le cadre de l'expérimentation est publiée sur le site internet de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

Article 5 : Les pharmaciens cités à l'article 1^{er} du présent arrêté sont tenus d'informer sans délai l'ARS en cas de souhait de ne plus participer à l'expérimentation ou en cas de modification des éléments constitutifs de leur dossier de demande.

Article 6 : En cas de manquement du pharmacien aux dispositions du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé et des textes pris pour son application, l'autorisation peut être retirée, après avoir mis le pharmacien cité à l'article 1^{er} du présent arrêté en capacité de présenter préalablement ses observations écrites ou orales.

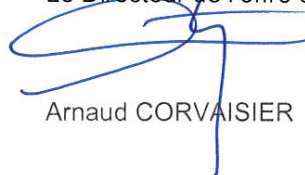
Article 7 : Dans le cadre de l'expérimentation, la pharmacie d'officine reçoit pour chaque personne éligible vaccinée une rémunération relative à la préparation et à l'administration du vaccin selon les modalités définies à l'article 5 du décret n° 2017-985 du 10 mai 2017 susvisé.

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 9 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 septembre 2018

Pour la directrice générale de l'ARS et
par délégation,
Le Directeur de l'offre de soins



Arnaud CORVAISIER

Date de réception	Département	Nom	Prénom	FONCTION	N° RPPS	Raison sociale	Adresse de l'officine	Code postal	Commune
12/07/2018	59	AIDARA	Ibrahim	Titulaire	10100053890	NOUVELLE PHARMACIE DU PARVIS SAINT MICHE	211/213 rue Solférimo	59000	Lille
11/09/2018	59	VALETTE	ANTOINE	Titulaire	10001938066	PHARMACIE VALETTE	56 RUE DU MOLINEL	59000	LILLE
12/09/2018	59	DUFOUR-TISSOT	SYLVIE	Titulaire	10001092823	PHARMACIE DUFOUR	68 RUE D'ARRAS	59000	LILLE
12/09/2018	59	TACQUET	ANNIE	Titulaire	10001017275	PHARMACIE TACQUET	163 RUE SOLFERINO	59000	LILLE
12/09/2018	59	TACQUET	FRANCOISE	Titulaire	10001017309	PHARMACIE TACQUET	163 RUE SOLFERINO	59000	LILLE
13/09/2018	59	DESCLODURES	CECILE	Titulaire	10001039865	PHARMACIE DESCLODURES	15/17 RUE DE TOURCOING	59100	ROUBAIX
13/09/2018	59	AZROU	OUSSAMA	Adjoint	10100785574	PHARMACIE DESCLODURES	15/17 RUE DE TOURCOING	59100	ROUBAIX
13/09/2018	59	SOUJAY	ZOLIHTA	Adjoint	10100599256	PHARMACIE DESCLODURES	15 RUE DE TOURCOING	59100	ROUBAIX
14/09/2018	59	DELORY	NICOLAS	Titulaire	10001104040	PHARMACIE DELORY	91 BOULEVARD DE LYON	59100	ROUBAIX
14/09/2018	59	DELORY-LEURIDAN	NATHALIE	Adjoint	10004133723	PHARMACIE DELORY	91 BOULEVARD DE LYON	59100	ROUBAIX
14/08/2018	59	DUMINY	Sarah	Titulaire	10100094381	PHARMACIE DUMINY - FETTAK	59 ST MAUR	59110	MADELEINE (LA)
14/09/2018	59	PEZZA-HENNEQUIN	MATHILDE	Titulaire	10001116564	PHARMACIE DUBOIS - PEZZA	1 PLACE DE LA BOUCHERIE	59110	MADELEINE (LA)
14/09/2018	59	DUBOIS-BERTRANDE	STEPHANIE	Titulaire	10001091718	PHARMACIE DUBOIS - PEZZA	1 PLACE DE LA BOUCHERIE	59110	MADELEINE (LA)
14/09/2018	59	COURBOT	Mathilde	Adjoint	10100602332	PHARMACIE MARION COTTARRE	226 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE	59110	MADELEINE (LA)
11/09/2018	59	AYADI	KHAOLA	Adjoint	10100612281	PHARMACIE LEGRAND	319 RUE PIERARD	59111	BOUCHAIN
12/09/2018	59	RENAULT-SAMIER	SYLVIANE	Titulaire	10001037919	PHARMACIE RENAULT - MARACHE	76 RUE ROGER BOUVRY	59113	SECLIN
12/09/2018	59	MARACHE	Alexis	Titulaire	10100240505	PHARMACIE RENAULT - MARACHE	76 RUE ROGER BOUVRY	59113	SECLIN
14/09/2018	59	DELOS	COLETTE	Titulaire	10001030252	PHARMACIE DELOS-LENOIR	24 RUE FAIDHERBE	59116	HOUPLINES
14/09/2018	59	BAUW GRAVEZ	AURELIE	Adjoint	10000673938	PHARMACIE DELOS	24 RUE FAIDHERBE	59116	HOUPLINES
15/09/2018	59	SCHMIDT	SEBASTIEN	Adjoint	10001114916	PHARMACIE TITTECA	10 PLACE CHARLES DE GAULLE	59117	WERVICQ-SUD
12/09/2018	59	PASQUIER	ANTOINE	Titulaire	10100007631	PHARMACIE PASQUIER	449 RUE DE QUESNOY	59118	WAMBRECHIES
12/09/2018	59	DELEPIERRE	MARGAUX	Adjoint	10101457488	PHARMACIE PASQUIER	449 RUE DE QUESNOY	59118	WAMBRECHIES
10/09/2018	59	MARTEL	VIRGINIE	Titulaire	10001103679	PHARMACIE DU PARC	105 RUE DU MARECHAL FOCH	59120	LOOS
12/09/2018	59	SALMI	FATHA	Titulaire	10000690585	PHARMACIE SALMI	6 RUE ROGER SALENGRO	59121	PROUVY

31/08/2018	59	LESIEUR	CHARLOTTE	Adjoint	10100876928	PHARMACIE DES HAUTS DE FRANCE	11 RUE VICTOR HUGO	59124	ESCAUDAIN
31/08/2018	59	DI GIOVANNI	LORENZO	Titulaire	10100204303	PHARMACIE DES HAUTS DE FRANCE	11 RUE VICTOR HUGO	59124	ESCAUDAIN
12/09/2018	59	BAYART	MARIE-JOELLE	Titulaire	10001040434	PHARMACIE DE L'EGLISE	7 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59126	LINSELLES
12/09/2018	59	NARDUZZI	AURELIE	Adjoint	10100589901	PHARMACIE DE L'EGLISE	7 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59126	LINSELLES
07/09/2018	59	WAMBRE	Claire	Titulaire	10100175321	PHARMACIE PEYRONNET - WAMBRE	389 AVENUE DE L'HIPPODROME	59130	LAMBERSART
14/09/2018	59	FLORET	VINCENT	Adjoint	10001110302	PHARMACIE BROUILLARD-DELOBELLE	218 RUE DE LOMPRET	59130	LAMBERSART
14/09/2018	59	MAGNIANT	CLOTILDE	Adjoint	10101674793	PHARMACIE BROUILLARD DELOBELLE	218 RUE DE LOMPRET	59130	LAMBERSART
05/09/2018	59	BRUNET-PROUVOST	EGLANTINE	Titulaire	10001115087	PHARMACIE BRUNET - MARY	8 RUE DU GENERAL DE GAULLE	59133	PHALEMPIN
11/09/2018	59	INGHELIS	CATHERINE	Titulaire	10001024545	PHARMACIE DES 4 RUES	24 RUE MARCEL DANNA	59135	WALLERS
14/09/2018	59	DUDOT	ALICE	Adjoint	10101433984	PHARMACIE DELAHAYE-LANGLIN	120 RUE ACHILLE PINTEAUX	59136	WAVRIN
11/09/2018	59	STATIUS	RICHARD	Titulaire	10001053577	PHARMACIE STATIUS	97 RUE NATIONALE	59147	GONDECOURT
12/09/2018	59	SUEUR	LAURENCE	Titulaire	10001032381	PHARMACIE SUEUR	15 PLACE ST GERARD	59150	WATTRELOS
12/09/2018	59	PROUVOST	NICOLAS	Titulaire	10004145156	PHARMACIE PRUVOST	5 PLACE CHARLES DE GAULLE	59153	GRAND-FORT-PHILIPPE
11/09/2018	59	MARTIN	FREDERIC	Titulaire	10001015337	PHARMACIE MARTIN	1 RUE MONTET	59169	FERIN
13/09/2018	59	LEMAIRE-TILLIER	CHANTAL	Titulaire	10001072122	PHARMACIE SAINT PIERRE	29 PLACE DE LA LIBERTE	59170	CROIX
31/08/2018	59	SMIGIELSKI-PIPPO	SANDRINE	Titulaire	10001096345	PHARMACIE DE L'ECLAIREUR	2 RUE JEAN JAURES	59172	ROEUX
12/09/2018	59	CATTOEN	VALERIE	Adjoint	10101346707	PHARMACIE CARETTE BATEMAN	398IS RUE NATIONALE	59190	HAZEBROUCK
14/09/2018	59	TERRIER	CHARLENE	Adjoint	10100592830	PHARMACIE TABARY WALLART	3 RUE DE LA CLEF	59190	HAZEBROUCK
12/09/2018	59	BIARD	GUY	Titulaire	10100665669	PHARMACIE BIARD - CARLIER	309 RUE DE LA CROIX ROUGE	59200	TOURCOING
12/09/2018	59	CARLIER	ANNE	Titulaire	10001807105	PHARMACIE BIARD - CARLIER	309 RUE DE LA CROIX ROUGE	59200	TOURCOING
12/09/2018	59	DEFRETIN	CELINE	Adjoint	10101315017	PHARMACIE BRIARD CARLIER	309 RUE DE LA CROIX ROUGE	59200	TOURCOING
10/08/2018	59	GUILBERT	FRANCOIS	Adjoint	10100352391	PHARMACIE DE LA RUE DE GAND	53 RUE DU GAND	59200	TOURCOING
13/09/2018	59	BAYART	FLORA	Adjoint	10004160536	PHARMACIE DE LA MARLIERE	3 RUE DE LA MARLIERE	59200	TOURCOING
13/09/2018	59	DEWAILLY	STEPHANE	Titulaire	10001020238	PHARMACIE DEWAILLY	8 PLACE CHARLES ROUSSEL	59200	TOURCOING
11/09/2018	59	LOCOCHE	RENAUD	Titulaire	10001105336	PHARMACIE CORNIQUET - LOCOCHE	18 RUE LAZARE BERNARD	59220	DENAIN
10/09/2018	59	LOBEAU	SYLVIE	Titulaire	10001038511	PHARMACIE LOBEAU	126 RUE DE LILLE	59223	RONCO

10/09/2018	59	SUARD-DUBOIS	LAURENCE	Adjoint	10000262534	PHARMACIE LOBEAU	126 RUE DE LILLE	59223	RONCQ
12/09/2018	59	WALLET	BERTRAND	Titulaire	10001043404	PHARMACIE WALLET	1 RUE LEON BLUM	59239	THUMERIES
13/09/2018	59	CRESSON-DELAWAIDE	SYLVIE	Adjoint	10001032167	PHARMACIE WALLET	1 RUE LEON BLUM	59239	THUMERIES
11/09/2018	59	MARCHAL	LEA	Titulaire	10100650703	PHARMACIE DE L'EGLISE	18 PLACE DE L'ABBE BONPAIN	59250	HALLUIN
13/09/2018	59	LECAT-ROBILLARD	SANDRINE	Titulaire	10001044113	PHARMACIE LECAT	85 RUE JEAN JAURES	59255	HAVELUY
12/09/2018	59	FLAMENT	OLIVIER	Titulaire	10001078079	PHARMACIE FLAMENT	39 RUE NATIONALE	59270	METEREN
14/09/2018	59	POLLET-DEGROOTE	SYLVIE	Adjoint	10000817253	PHARMACIE LUTTUN	56 RUE DUFOUR	59270	BAILLEUL
14/09/2018	59	HERAUT-LORET	LOUISE-AMELIE	Adjoint	10100017093	PHARMACIE LUTTUN	56 RUE DUFOUR	59270	BAILLEUL
13/09/2018	59	MATTHIEU	LOIC	Titulaire	10004092176	Pharmacie Loïc MATTHIEU	14 RUE DE LA MAIRIE	59271	VIESLY
13/09/2018	59	OGER	ANNE-SOPHIE	Adjoint	10101030897	PHARMACIE LOIC MATTHIEU	14 RUE DE LA MAIRIE	59271	VIESLY
14/09/2018	59	DECROOQ-SOCKEEL	HELENE	Titulaire	10001099307	PHARMACIE DECROOQ	8 RUE GEORGES POMPIDOU	59279	LOON-PLAGE
14/09/2018	59	DEMARQUETTE	INGRID	Adjoint	10001650307	PHARMACIE DECROOQ	8 RUE GEORGES POMPIDOU	59279	LOON-PLAGE
11/09/2018	59	PETITPRE-BART	CHRISTELLE	Titulaire	10001041168	PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE	59280	ARMENTIERES
13/09/2018	59	SCREPEL-WILLEM	CLAIRE	Titulaire	10001109197	PHARMACIE SCREPEL	32 RUE DES DEPORTES	59280	ARMENTIERES
13/09/2018	59	BREUX	BLANDINE	Adjoint	10100563120	PHARMACIE SCREPEL	32 RUE DES DEPORTES	59280	ARMENTIERES
12/09/2018	59	MICHEL-MASSEZ	ELISABETH	Titulaire	10001098267	PHARMACIE DU BIZET	44 AVENUE MARC SANGNIER	59280	ARMENTIERES
12/09/2018	59	DESSENNE	Jean	Titulaire	10100303527	PHARMACIE DESSENNE	193 RUE CHARLES GIDE	59281	RUMILLY-EN-CAMBRESIS
13/09/2018	59	DASSONNEVILLE	Maxime	Adjoint	10100882827	PHARMACIE BRIET	3 RUE LOUIS LEFEUNE	59290	59290
11/09/2018	59	DECARPENTRIE-FOUQUEMBERG	SEVERINE	Titulaire	10004130646	PHARMACIE DE L'EUROPE	24 AVENUE ALBERT 1ER	59300	VALENCIENNES
12/09/2018	59	HIVES	FRANCINE	Titulaire	10001016707	PHARMACIE HIVES-JORION	69 RUE DE FAMARS	59300	VALENCIENNES
14/09/2018	59	SERGENT	CORINNE	Adjoint	10001033611	PHARMACIE DECOSTER	5 RUE NATIONALE	59330	HAUTMONT
12/09/2018	59	BIECQ	SERGE	Titulaire	10001045508	PHARMACIE BIECQ	2 RUE DE LILLE	59350	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
12/09/2018	59	LEGRAND	CORINNE	Adjoint	10003579421	PHARMACIE SAINT HELENE	2 RUE DE LILLE	59350	SAINT ANDRE LEZ LILLE
10/09/2018	59	CADILHAC	JULIE	Adjoint	10001100493	PHARMACIE LEURIDAN	161 RUE JULES GUESDE	59390	LYS LEZ LANOY
11/09/2018	59	TANCZOS-TASSEL	Florence	Titulaire	10100004414	PHARMACIE TANCZOS	62 RUE DU GENERAL LECLERC	59390	LYS-LEZ-LANNOY
06/09/2018	59	BARBIEUX	MARIE-ISABELLE	Titulaire	10001029155	PHARMACIE BARBIEUX	2 RUE DES TROIS FRERES LEFEBVRE	59390	SAILLY-LEZ-LANNOY

13/09/2018	59	BAUDHUIN	THOMAS	Titulaire	10001118792	PHARMACIE BAUDHUIN - MASIAS	37 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	59390	LYS-LEZ-LANNOY
13/09/2018	59	JOURNEL	BRUNO	Titulaire	10001051266	PHARMACIE JOURNEL	36 AVENUE DE LA VICTOIRE	59400	CAMBRAI
15/09/2018	59	JAPSENNE	DAVID	Adjoint	10001118974	PHARMACIE SAINT GERY	ANGLE 19 PL DU 9 OCTOBRE - 2 RUE ST AUBEI	59400	CAMBRAI
12/09/2018	59	NUYTTENS	SEVERINE	Adjoint	10100265221	PHARMACIE DECOTTEGNE	311 RUE DU CONGO	59420	MOUVAUX
10/09/2018	59	VANBREMEERSCH	CLEMENCE	Titulaire	10004145461	PHARMACIE DES CITES	431 RUE DE LA REPUBLIQUE	59430	ST POL SUR MER
11/09/2018	59	VERMERSCH	FRANCOIS	Titulaire	10001105278	PHARMACIE VERMERSCH	651 RUE DE LA REPUBLIQUE	59430	SAINTE-POL-SUR-MER
11/09/2018	59	BEZÉ	Juliette	Titulaire	10100124535	PHARMACIE DE LA LIBERTE	6 PLACE DE LA LIBERTE	59430	ST POL SUR MER
04/09/2018	59	DUTTO	Marion	Titulaire	10100663201	PHARMACIE DUTTO	CAL LES EPIS - PARCELLE CADAS - CCAL LES EI	59450	SIN LE NOBLE
08/09/2018	59	MONFROY	ADRIEN	Titulaire	10100322675	PHARMACIE MONFROY	76 RUE DE BELLAIN	59500	DOUAI
12/09/2018	59	PIETTE	SYLVIE	Titulaire	10001077089	PHARMACIE CARNOT	37 PLACE CARNOT	59500	DOUAI
11/09/2018	59	LHEUREUX	FLORENCE	Titulaire	10001042083	PHARMACIE LHEUREUX-DECREOCCQ	9 RUE DU TILLEUL	59510	HEM
14/09/2018	59	LALLEMAND	MARYSE	Adjoint	10001075158	PHARMACIE ROUZE	247 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	59553	CUINCY
11/09/2018	59	SAMBourg	MARIE-ANGE	Titulaire	10001049021	PHARMACIE LE KOPIERRE	1 BIS RUE KOPIERRE	59580	ANICHE
13/09/2018	59	OIT	Thibault	Adjoint	10100637726	PHARMACIE DE FRANCE	54 AVENUE DE FRANCE	59600	MAUBEUGE
13/09/2018	59	IMBENOTTE	CATHERINE	Titulaire	10000687508	PHARMACIE IMBENOTTE-COLLART	54 AVENUE DE FRANCE	59600	MAUBEUGE
21/08/2018	59	BOURDEIX	FLORENCE	Titulaire	10000644442	PHARMACIE DU PONT DE TRIEUX	4 RUE DU MAIRE COPPEAUX	59610	FOURMIES
21/08/2018	59	BOURDEIX	FLORENCE	Titulaire	10000644442	PHARMACIE DU PONT DE TRIEUX	4 RUE DU MAIRE COPPEAUX	59610	FOURMIES
21/08/2018	59	DESEINE	DAMIEN	Titulaire	10001097467	PHARMACIE DU PONT DE TRIEUX	4 RUE DU MAIRE COPPEAUX	59610	FOURMIES
11/09/2018	59	GRZESKIEWICZ-GUERRIEN	MELANIE	Titulaire	10001105443	PHARMACIE BABYLONE	53 RUE DE BABYLONE	59650	VILLENEUVE D ASCQ
13/09/2018	59	DENOYELLE	BERTRAND	Titulaire	10001073443	PHARMACIE DENOYELLE - LEFAIRE	18 RUE JULES GUESDE	59650	VILLENEUVE-D'ASCQ
13/09/2018	59	BOUCHE	BRIGITTE	Adjoint	10001030625	PHARMACIE RANDOUX-WIERRE	74 RUE DU GENERAL LECLERC	59650	VILLENEUVE-D'ASCQ
14/09/2018	59	LIEVENS	AURELIE	Titulaire	10001109544	SELAS PHARMACIE V2	CCAL V2 BOULEVARD DE VALIMY	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
14/09/2018	59	DESOETE	STEFANIE	Adjoint	10100448660	PHARMACIE V2	CCAL V2 -	59650	VILLENEUVE D ASCQ
21/09/2018	59	RAVIAT	DANIELE	Adjoint	10001092369	PHARMACIE DEHAUT-VANHEEMS	88 RUE DU DR CASTIAU	59690	VIEUX-CONDE
13/09/2018	59	BRILLET	JACQUELINE	Titulaire	10001024511	PHARMACIE BRILLET	20 AVENUE DE L'ANCIEN VILLAGE	59760	GRANDE-SYNTHE
13/09/2018	59	DE GOUY	DELPHINE	Titulaire	10001084283	PHARMACIE DES QUAIS	ANGLE RUE ST SEBASTIEN & QU DE CHEVI	59800	LILLE

13/09/2018	59	FORESTIER-SOMME	Valérie	Adjoint	10001043719	Grande pharmacie Colbert	269 rue Nationale	59800	Lille
10/09/2018	59	VANDERLYNDEN-WAYMEL	MARIE-LAURE	Titulaire	10001117109	PHARMACIE DU MARCHÉ DE FIVES	14 PLACE MADELEINE CAULLIER	59800	LILLE
12/09/2018	59	DECROOS	CHRISTOPHE	Titulaire	10001081032	PHARMACIE DU PHARE	8 RUE PIERRE BROSSOLLETTE	59820	GRAVELINES
11/09/2018	59	LUCIDARME	ANNE	Titulaire	10001031037	PHARMACIE LUCIDARME	40 RUE CLEMENCEAU	59830	BOURGHELLES
17/07/2018	59	GUILBERT	FRANCOIS	Adjoint	10100352391	PHARMACIE DELAPIERRE	4 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	59840	PERENCHIES
14/09/2018	59	LESAFFRE	PIERRE	Titulaire	10100021467	PHARMACIE LESAFFRE	2 RUE CARNOT	59840	PERENCHIES
14/09/2018	59	LESAFFRE-DE MAGNEVAL	CONSTANCE	Adjoint	10100050599	PHARMACIE LESAFFRE	2 RUE CARNOT	59840	PERENCHIES
12/09/2018	59	GOBERT	NICOLAS	Adjoint	10001107225	PHARMACIE DRESZER	195 BIS RUE JEAN JAURES	59880	SAINT-SAULVE
14/09/2018	59	HAQUETTE	CHARLES	Titulaire	10004096748	PHARMACIE HAQUETTE	23 RUE RENE D'HESPEL	59910	BONDUES
24/09/2018	59	BRILLET-VANHOUCHE	VALERIE	Adjoint	10001100980	PHARMACIE COULON	40 RUE DE CALAIS	62370	SAINT-FOLQUIN
11/09/2018	59	LIBERT	GREGORY	Titulaire	10101144060	PHARMACIE LIBERT	35 RUE DE LA REPUBLIQUE	62580	GIVENCHY EN GOHELLE
01/09/2018	59	VERBEKE-BASILE	ALEXANDRA	Adjoint	10001099281	PHARMACIE LA CENTRALE	127 ROUTE NATIONALE	62670	MAZINGARBE
11/09/2018	62	QUARRE	OLIVIER	Titulaire	10100019347	PHARMACIE VAUBAN	16 T AVENUE KENNEDY	62000	ARRAS
11/09/2018	62	QUARRÉ-MUILLET	EUGENIE	Titulaire	10100135473	PHARMACIE VAUBAN	16 T AVENUE KENNEDY	62000	ARRAS
12/09/2018	62	RAMON	PATRICE	Titulaire	10001063352	PHARMACIE BRIANE - RAMON	131 AVENUE BLERIOT	62100	CALAIS
12/09/2018	62	PEUVION	NATHALIE	Adjoint	10001080604	PHARMACIE BRULLE - JEHU	110 RUE MOLLIN	62100	CALAIS
13/09/2018	62	DETANT	FRANCOIS	Titulaire	10001075240	PHARMACIE DETANT	2 RUE DE TUNIS	62100	CALAIS
11/09/2018	62	SELLE-DENEUVILLE	ISABELLE	Titulaire	10001096147	PHARMACIE DENEUVILLE - DEMARECAUX	7 PLACE DE LA REPUBLIQUE	62110	HENIN-BEAUMONT
12/09/2018	62	BLERVAQUE	MARYSE	Titulaire	10001075505	PHARMACIE BLERVAQUE-DUVERGER	16 RUE FRANCOIS CALONNE	62131	VERQUIN
12/09/2018	62	DAUBELCOUR-DAMMAN	SOPHIE	Adjoint	10001075893	PHARMACIE BLERVAQUE-DUVERGER	16 RUE FRANCOIS CALONNE	62131	VERQUIN
14/09/2018	62	DELFLY-HENGUELLE	AURELIE	Titulaire	10001114064	PHARMACIE HENGUELLE	62 RUE DES ALLEES	62152	NEUFCHÂTEL-HARDELOT
14/09/2018	62	HENGUELLE	EUISE	Titulaire	10100005478	PHARMACIE HENGUELLE	62 RUE DES ALLEES	62152	NEUFCHÂTEL-HARDELOT
14/09/2018	62	FONTAINE-LHERBIER	KARINE	Adjoint	10001052876	PHARMACIE HENGUELLE	62 RUE DES ALLEES	62152	NEUFCHÂTEL-HARDELOT
05/09/2018	62	PRUVOT	NICOLAS	Adjoint	10100715894	PHARMACIE DE L'ATRIUM	4 RUE DE L'ABBÉ	62160	AIX-NOULETTE
24/09/2018	62	BENZIANE	SOPHIA	Adjoint	10100641447	PHARMACIE BOULAY	32 PLACE PASTEUR	62160	GREWAY
13/09/2018	62	RIVNET-DECROCCQ	HELENE	Titulaire	10001039063	PHARMACIE DES DEUX EGUISES	135 ROUTE DE BOURBOURG	62162	VIEILLE-EGLISE

13/09/2018	62	DELATRE	CHRISTIAN		Titulaire	10001069334	PHARMACIE DELATRE	ANGLE RUE NATIONALE & RUE ST MICHEL	62164	AMBLETEUSE
13/09/2018	62	GRANCIER-CUGNY	CHRISTINE		Adjoint	10001065860	PHARMACIE DELATRE	ANGLE RUE NATIONALE & RUE ST MICHEL	62164	AMBLETEUSE
01/09/2018	62	CAZIN	SIMON		Titulaire	10001073138	PHARMACIE CAZIN	71 RUE NATIONALE	62170	WAILLY-BEAUCAMP
11/09/2018	62	CONDETTE	HERVE		Titulaire	10001064756	PHARMACIE CONDETTE	13 PLACE GODEFROY DE BOUILLON	62200	BOULOGNE-SUR-MER
12/09/2018	62	LOOTEN-BIAUSQUE	MARIE-LAURE		Adjoint	10001083608	GRANDE PHARMACIE DU CHEMIN VERT	129 RUE DU CHEMIN VERT	62200	BOULOGNE-SUR-MER
24/07/2018	62	ROBIN	AURELIE		Adjoint	10004049960	PHARMACIE ROBIN	22 PLACE LEON BLUM	62200	BOULOGNE SUR MER
01/09/2018	62	SUPPIN	JEROME		Adjoint	10001078772	PHARMACIE CRUBLET	113 ROUTE NATIONALE	62215	OYE-PLAGE
12/09/2018	62	REBOUT-DEFOORT	BENEDICTE		Titulaire	10000721422	PHARMACIE REBOUT	100 RUE SALVADOR ALLENDE	62220	CARVIN
14/09/2018	62	LEPRINCE-PENTEL	SABINE		Adjoint	10001099232	PHARMACIE VAUCHEL	11 RUE DE L'ABBE COPPIN	62224	EQUIHEN PLAGE
11/09/2018	62	FISCHER	JULIEN		Titulaire	10100018059	SELARL PHARMACIE FISCHER	34 RUE FLORENT EVRARD	62260	AUCHEL
11/09/2018	62	FREMAUX	BENEDICTE		Titulaire	10001108983	SELARL PHARMACIE FISCHER	34 RUE FLORENT EVRARD	62260	AUCHEL
13/09/2018	62	HEMBERT	CAMILLE		Adjoint	10100865434	PHARMA JB	7 ROUTE D'ARRAS	62320	DROCOURT
13/09/2018	62	BEEUWSAERT	MELANIE		Adjoint	10100785749	PHARMA JB	7 ROUTE D'ARRAS	62320	DROCOURT
11/09/2018	62	BOUT	BENOIT		Titulaire	10000114999	PHARMACIE BOUT	92 RUE DE GUARBEQUE	62330	ISBERGUES
13/09/2018	62	PICQUE	DOMINIQUE		Adjoint	10001104933	PHARMACIE CARLIER	14 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	62350	SAINT-VENANT
14/09/2018	62	DURIEUX	Marine		Adjoint	10101085495	PHARMACIE DE LA LYS	11 RUE DU FAUBOURG	62350	SAINT-VENANT
13/09/2018	62	OBERT	THIERRY		Titulaire	10001093169	PHARMACIE OBERT	188 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	62370	AUDRUJQC
11/09/2018	62	LEBLANC	JEAN-CHRISTOPHE		Titulaire	10001064525	PHARMACIE REGIONALE	12 PLACE JEAN JAURES	62380	LUMBRES
12/09/2018	62	LEGRAND-THIEBAUT	ANNE-SOPHIE		Adjoint	10100014207	PHARMACIE MELLICK	170 RUE D'AIRE	62400	BETHUNE
13/09/2018	62	WISEUR-GRUJIC	CAROLINE		Titulaire	10001074755	PHARMACIE DE LA GARE	410 BOULEVARD RAYMOND POINCARE	62400	BETHUNE
12/09/2018	62	OSSOWSKI	Vincent		Adjoint	10101091345	PHARMACIE DUYCK	79 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	62420	BILLY-MONTIGNY
12/09/2018	62	DUYCK	CHRISTOPHE		Titulaire	10001104073	PHARMACIE DUYCK	79 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	62420	BILLY-MONTIGNY
12/09/2018	62	GRAFF	MARIE-PIERRE		Titulaire	10001076602	PHARMACIE GRAFF	12 PLACE VICTOR HUGO	62500	SAINT-OMER
13/09/2018	62	CLAY	CELINE		Titulaire	10100005932	PHARMACIE CLAY - MOULIERE	24 QUAI DU HAUT PONT	62500	ST OMER
13/09/2018	62	MOULIERE-CASSEZ	CORINNE		Titulaire	10001074771	PHARMACIE CLAY - MOULIERE	24 QUAI DU HAUT PONT	62500	ST OMER
13/09/2018	62	BALON	STEPHANIE		Adjoint	10101338845	PHARMACIE DU MUSEE	5 RUE PASTEUR	62540	MARLES LES MINES

13/09/2018	62	MARSIL-TAHON	SABYNE	Titulaire	10001047371	PHARMACIE DU MUSEE	5 RUE PASTEUR	62540	MARLES LES MINES
11/09/2018	62	STEENHAUT-LEROUX	CORINNE	Titulaire	10001097038	PHARMACIE STEENHAUT	63 RUE D'ARRAS	62580	BAILLEUL SIRE BERTHOULT
11/09/2018	62	TRESSENS	DOMINIQUE	Titulaire	10001077865	PHARMACIE TRESSENS	40 PLACE D'ARMES	62610	ARDRES
14/09/2018	62	KUCHARSKI	CAMILLE	Adjoint	10100660827	PHARMACIE DE LA MAIRIE	4 PLACE ROGER SALENGRO	62660	BEUVRY
11/09/2018	62	LESAY	FABIENNE	Titulaire	10001019495	PHARMACIE LESAY	18 RUE BARBES	62680	MERICOURT
13/09/2018	62	VILLETTE-OUTTIER	LAURENCE	Titulaire	10001080190	PHARMACIE VILLETTE-OUTTIER	8 PLACE DE LA REPUBLIQUE	62680	MERICOURT
13/09/2018	62	CLÉMENT	JOHANNE	Adjoint	10001107217	PHARMACIE VILLETTE-OUTTIER	8 PLACE DE LA REPUBLIQUE	62680	MERICOURT
14/09/2018	62	BOUCLY	JUSTINE	Adjoint	10101070901	PHARMACIE PARENITY	295 RUE ROGER SALENGRO	62700	BRUAY-LA-BUISSIERE
11/09/2018	62	GROMEZ	DAMIEN	Titulaire	10000728963	PHARMACIE CONCINA - GROMEZ DE L'EUROPE	319 ROUTE NATIONALE	62710	COURRIERES
11/09/2018	62	CONCINA	FRANCK	Titulaire	10001104388	PHARMACIE CONCINA - GROMEZ DE L'EUROPE	319 ROUTE NATIONALE	62710	COURRIERES
12/09/2018	62	LEROY	OLIVIER	Titulaire	10001097202	PHARMACIE LEROY	1126 RUE DE LA LYS	62840	SAILLY-SUR-LA-LYS
12/09/2018	62	DEBRIGODE-DELGRANGE	FLORENCE	Adjoint	10001076255	PHARMACIE CHAVATTE - DEVISE	130 RUE ROBERT PARFAIT	62840	LAVENTIE
12/09/2018	62	FLAMENT	JEROME	Titulaire	10001109577	PHARMACIE FB	70 RUE JOSEPH MATTEI	62880	ANNAY
14/09/2018	62	BARTKOWIAK	GWENDOLINE	Adjoint	10101283876	PHARMACIE FONTAINE	71 RUE PASTEUR	62880	VENDIN-LE-VIEIL
12/09/2018	02	VATTRE	DELPHINE	Adjoint	10000689686	PHARMACIE BLANCHE	10 RUE DE CHAMBRY	02000	AUJONIS-SUR-LAON
14/09/2018	02	PICARD	SEBASTIEN	Adjoint	10100013001	PHARMACIE LEMOINE - DEPAQUIT	20 RUE DU DR MENU	02000	LAON
17/09/2018	02	FAYET	HUGUES	Titulaire	10000657022	PHARMACIE FAYET	9 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	02000	LAON
15/09/2018	02	PINCHON	SYLVIE	Titulaire	10000687821	PHARMACIE ST JACQUES	35 RUE DE LA SELLERIE	02100	SAINT-QUENTIN
14/09/2018	02	CAMBRELIN	JEAN-JACQUES	Titulaire	10000684125	PHARMACIE CAMBRELIN - GUYOT	28 RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ	02110	BOHAIN EN VERMANDOIS
08/09/2018	02	COURTOIS	PHILIPPE	Titulaire	10000687243	PHARMACIE COURTOIS - CLIN	132 PLACE D'ARMES	02120	GUISE
14/09/2018	02	STEZYCKI-ATTAL	MARIE-LAURE	Titulaire	10100009215	PHARMACIE TROMELIN - ATTAL	197 RUE CAMILLE DESMOUJINS	02120	GUISE
23/08/2018	02	HOUSSEL	Charlotte	Titulaire	10100248375	PHARMACIE DE LA CATHEDRALE	36 RUE DU COLLEGE	02200	SOISSONS
13/09/2018	02	CRNKOVIC	PAULINE	Adjoint	10101174109	PHARMACIE POTTIER RIFFE	2 PLACE DE LA REPUBLIQUE	02200	SOISSONS
14/09/2018	02	DAOUDI	AZ-EDDINE	Titulaire	10000525310	PHARMACIE DAOUDI	L DE PRESLES - 19 AVENUE ROBERT SCHUM	02200	SOISSONS
14/09/2018	02	DESTRAIN	VICTOR	Adjoint	10100740496	PHARMACIE LEROUX-DEFFONTAINES	7 PLACE LAMARTINE	02200	SOISSONS
14/09/2018	02	DUTAILLY	CELINE	Adjoint	10000726207	PHARMACIE FERTE	36 RUE DU COLLEGE	02200	SOISSONS

14/09/2018	02	TASSERIT	ANNE-FRANCOIS	Titulaire	10000681774	PHARMACIE TASSERIT-PERRIER	1029 RUE GAMBETTA	02200	COURMELLES
12/09/2018	02	MATHIS	LYDIE	Titulaire	10000685833	PHARMACIE MATHIS	22 RUE LALOUETTE	02250	MARLE
13/09/2018	02	LENOIR	ANNE-SOPHIE	Titulaire	10100364263	PHARMACIE DE LA TOUR	5 PLACE DES ALLIES	02270	CRECY SUR SERRE
07/09/2018	02	BIEUSE	MARIE	Titulaire	10000688845	PHARMACIE BLEUSE	8-10-12 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	02300	BLERANCOURT
13/09/2018	02	GAUTHIER	JULIEN	Titulaire	10100245207	PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE	34 RUE DE LA REPUBLIQUE	02300	CHAUNY
14/09/2018	02	D'HILLY-BOUTHORS	MATHALIE	Titulaire	10000647908	SELARL PHARMACIE D'HILLY	42 RUE DE LA REPUBLIQUE	02300	CHAUNY
13/09/2018	02	BISTER	AURELIE	Adjoint	10100785764	PHARMACIE DE L'ARTAUD	41 GRANDE RUE	02310	NOGENT L'ARTAUD
13/09/2018	02	REGNIER	YVES	Titulaire	10000723782	PHARMACIE REGNIER	20 RUE PAUL LANGEVIN	02430	GAUCHY
14/09/2018	02	FOUCHAULT	MATHILDE	Titulaire	10100015808	PHARMACIE FOUCHAULT	1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	02470	NEUILLY-SAINT-FRONT
14/09/2018	02	KNOTA	AMELIE	Adjoint	10100638658	PHARMACIE FOUCHAULT	1 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	02470	NEUILLY-SAINT-FRONT
14/09/2018	02	TABARY	AUDE	Titulaire	10004048327	PHARMACIE HYEANS-TABARY	25 RUE DE VERVINS	02550	ORIGNY-EN-THERACHE
14/09/2018	02	HYEANS	ISABELLE	Titulaire	10000636211	PHARMACIE HYEANS TABARY	25 UE DE VERVINS	02550	ORIGNY EN THERACHE
13/09/2018	02	THULLIER-TRONQUIT	CAROLINE	Titulaire	10000687888	PHARMACIE ROCHEFORT	11 RUE DE LA REPUBLIQUE	02830	ST MICHEL
14/09/2018	02	PICARD-CLOUX	LISE-MARIE	Titulaire	10004064779	PHARMACIE PICARD	2 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	02860	BRUYERES ET MONTBERAULT
14/09/2018	02	FOLLET	PHILIPPE	Adjoint	10000717347	PHARMACIE PICARD	2 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	02860	BRUYERES ET MONTBERAULT
17/09/2018	02	VANPOULLE-MORTREUX	ANNE-CHRISTINE	Titulaire	10000686641	PHARMACIE DESJARDINS - VANPOULLE	10 RUE DES LOUPS	02880	CROUY
12/09/2018	60	MARTIN	VINCENT	Titulaire	10000562065	PHARMACIE MARTIN	36 RUE GAMBETTA	60000	BEAUVAIS
13/09/2018	60	YORUL-MANAKLI	DILEK	Adjoint	10004047659	PHARMACIE DES CHAMPS DOLENT	CCAL LES CHAMPS DOLENT	60000	BEAUVAIS
21/09/2018	60	HANSSSENS	REMY	Adjoint	10100141265	PHARMACIE BECIROVSKI	L SAINT QUENTIN - AVENUE NELSON MANDE	60000	BEAUVAIS
21/09/2018	60	DEVISME	ELISE	Adjoint	10000718717	SNC PHARMACIE BECIROVSKI	CC ST QUENTIN AVENUE NELSON MANDELA	60000	BEAUVAIS
21/09/2018	60	RICHARD	CAROLE	Adjoint	10100760353	PHARMACIE BECIROVSKI	L SAINT QUENTIN - AVENUE NELSON MANDE	60000	BEAUVAIS
21/09/2018	60	CLAUW	Aurore	Adjoint	10101429875	SNC PHARMACIE BECIROVSKI	CC ST QUENTIN AVENUE NELSON MANDELA	60000	BEAUVAIS
14/09/2018	60	PITHON	AUGUSTINE	Titulaire	10101255361	PHARMACIE NOTRE DAME DU THIL	87BIS RUE DE CALAIS	60000	BEAUVAIS
15/09/2018	60	CHANOT	OLIVIER	Titulaire	10000719970	PHARMACIE DU GRAND FERRE	200 RUE DE PICARDIE	60126	LONGUEIL-SAINTE-MARIE
11/09/2018	60	CRETE-DEVOS	ANGELIQUE	Titulaire	10000705193	PHARMACIE CRETE	6 RUE DE BEAUVAIS	60130	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
11/09/2018	60	EL LOUZANI	MEHDI	Adjoint	10100881332	PHARMACIE CENTRALE	6 RUE DE BEAUVAIS	60130	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

13/09/2018	60	CASABIANCA-SILLARD	PASCALE	Adjoint	10000732551	SELARL PHARMACIE HAMIK	2 RUE H. D'ESTIENNE D'ORVES	60150	THOUROTTE
12/09/2018	60	DEVIDAL	JEROME	Adjoint	10000724251	PHARMACIE KRAKOWSKI	96 RUE JEAN JAURES	60160	MONTATAIRE
13/09/2018	60	GUEANT-COZETTE	PASCALE	Titulaire	10000706456	PHARMACIE GUEANT	38 RUE SOLFERINO	60200	COMPIEGNE
14/09/2018	60	YOUNES	YOUSSEF	Titulaire	10100806859	PHARMACIE DU CLOS DES ROSES	CAL CLOS LES ROSES - RUE PHILEAS LEBESGUE	60200	COMPIEGNE
21/09/2018	60	GAMBIER	JEAN-FRANCOIS	Titulaire	10000707272	PHARMACIE GAMBIER	PLACE DESCARTES	60230	CHAMBLY
14/09/2018	60	LEFEVRE-SIGONNEY	PASCALE	Adjoint	10000376672	SELARL PHARMACIE TRIGOULET-MASCLET	79 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	60230	CHAMBLY
14/09/2018	60	RAMIREZ	LESLIE	Adjoint	10100511087	SELARL PHARMACIE TRIGOULET-MASCLET	79 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	60230	CHAMBLY
12/09/2018	60	DEMIYUNCK	VIRGINIE	Titulaire	10000729110	PHARMACIE COURTILS	2 BIS AVENUE DES COURTILS	60270	GOUVIEUX
11/09/2018	60	LASSAVE-CHARLOT	JULIETTE	Titulaire	10003580585	PHARMACIE LASSAVE	22 RUE DE L'ARONDE	60280	CLAIROIX
11/09/2018	60	OMONT	PHILIPPINE	Titulaire	10100362127	PHARMACIE OMONT	2 RUE DU VERT BUISSON	60330	LE PLESSIS BELLEVILLE
12/09/2018	60	BOURLEAU	FREDERIC	Titulaire	10000694801	PHARMACIE BOURLEAU	5 RUE DU GENERAL MORET	60360	CREVECOEUR-LE-GRAND
14/09/2018	60	NEYROLLES	MARIE	Titulaire	10000728542	PHARMACIE MYLLE - NEYROLLES	23 PLACE DE LA HALLE	60380	SONGEONS
14/09/2018	60	MYLLE	ASTRID	Titulaire	10000701135	PHARMACIE MYLLE - NEYROLLES	23 PLACE DE LA HALLE	60380	SONGEONS
30/08/2018	60	BLANGY	ELODIE	Titulaire	10000555051	PHARMACIE BLANGY	36 RUE DE POMMIERY	60400	CUTS
30/08/2018	60	LECLERCQ	AUDE	Adjoint	10100871853	PHARMACIE BLANGY	36 RUE ISIDORE DE POMMIERY	60400	CUTS
13/09/2018	60	DABREMONT	VALERIE	Adjoint	10000366616	PHARMACIE MEOT	16 PLACE DU MARECHAL LECLERC	60530	NEUILLY-EN-THELLE
13/09/2018	60	ROY	VERONIQUE	Adjoint	10000701572	PHARMACIE MEOT	16 PLACE DU MARECHAL LECLERC	60530	NEUILLY-EN-THELLE
12/09/2018	60	STEINBAUER	ROMAIN	Titulaire	10000733245	PHARMACIE BELLESA BERGE STEINBAUER	5 RUE LAVOISIER	60600	FITZ-JAMES
14/09/2018	60	BRETON	Isabelle	Titulaire	10100146066	PHARMACIE BRETON	18 RUE DE LA REPUBLIQUE	60600	CLERMONT
13/09/2018	60	LELONG-HEVERAET	EMILIE	Adjoint	10000736313	PHARMACIE VERBRIGGHE-CLEMENT PEPIN	31 BIS AVENUE TRISTAN KLINGSOR	60650	LACHAPPELLE-AUX-POTS
14/09/2018	60	LEMAITRE	JULIEN	Titulaire	10004075908	PHARMACIE LEMAITRE	36 PLACE ST GEORGES	60710	CHEVRIERES
14/09/2018	60	DECROIX	AURELIE	Titulaire	10000736669	PHARMACIE DUBREUCQ-SPIRE	CAL CORA - ROUTE DEPARTEMENTALE 101	60740	ST MAXIMIN
11/07/2018	60	CHARLET	Delphine	Titulaire	10000720713	Pharmacie Charlet	3 rue Jean Mauguet	60870	RIEUX
12/09/2018	80	MACAIGNE	Antoine	Titulaire	10100783892	PHARMACIE MACAIGNE	2 PLACE GAMBETTA	80000	AMIENS
12/09/2018	80	DEBRUYNE	CECILE	Adjoint	10101243268	PHARMACIE SAINT MAURICE	1 PLACE VICTOR PAUCHET	80000	AMIENS
13/09/2018	80	PAQUE	Marine	Titulaire	10100244119	PHARMACIE BOUREL	1 RUE MARCEL PAUL	80000	AMIENS

19/09/2018	80	CONTESSOTTO	GAUTHIER	Adjoint	10000730563	PHARMACIE DE L'EUROPE	1 AVENUE DU PRESIDENT VINCENT AURIOL	80100	ABBEVILLE
19/09/2018	80	CARON	LAETITIA	Adjoint	10100856201	PHARMACIE DE L'EUROPE	ROND POINT - 1 AVENUE DU PRESIDENT V. A	80100	ABBEVILLE
13/09/2018	80	PECQUEUX	VALERIE	Titulaire	10000721000	PHARMACIE DE ROUVROY	124 CHAUSSE DE ROUVROY	80100	ABBEVILLE
13/09/2018	80	VROLANT	CAROLE	Titulaire	10000720879	PHARMACIE DE ROUVROY	124 CHAUSSE DE ROUVROY	80100	ABBEVILLE
01/08/2018	80	GUILLAUME	ESTELLE	Adjoint	10000725605	PHARMACIE LANTREIBECQ - DUCLERCQ	24 RUE DU MARECHAL FOCH	80100	ABBEVILLE
12/09/2018	80	BRETEZ	SAMUEL	Adjoint	10000734201	PHARMACIE MICHEL	1 PLACE NORBERT MALTERRE	80110	MOREUIL
12/09/2018	80	DE ROCCO	LAURENCE	Titulaire	10000713767	PHARMACIE DE ROCCO	2 RUE DE GAMACHES	80130	BETHENCOURT-SUR-MER
14/09/2018	80	DELAHAYE	MELANIE	Adjoint	10000726835	PHARMACIE CENTRALE DU VIMEU	6 PLACE JEAN JAURES	80130	FRIVILLE ESCARBOTIN
15/09/2018	80	BRANLANT	GERARD	Titulaire	10000713809	PHARMACIE BRANLANT	6 PLACE JEAN JAURES	80130	FRIVILLE-ESCARBOTIN
14/09/2018	80	BOURGET-VIGROUX	CAROLE	Adjoint	10000732247	PHARMACIE CRETE	2 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	80140	OISEMONT
14/09/2018	80	CAILLIEZ	HELENE	Adjoint	10100595742	PHARMACIE MAGNIER	4 RUE DU GENERAL LECLERC	80190	NESLE
13/09/2018	80	DEMAZEAU	THIERRY	Titulaire	10000712892	PHARMACIE PARIN	10 PLACE DE LA LIBERTE	80340	BRAY-SUR-SOMME
17/09/2018	80	DUSAUSSOY	ISABELLE	Titulaire	10000712538	PHARMACIE DUSAUSSOY-DEVRED	40 RUE ROGER GODARD	80420	FLIXECOURT
11/09/2018	80	NIVASSE	CAROLE	Adjoint	10000713965	PHARMACIE ROMANOVA	135 RUE VICTOR HUGO	80440	BOVES
14/09/2018	80	DUMONT	PAULINE	Adjoint	10100640613	PHARMACIE OUDRHIRI	7 RUE ALBERT CAMUS	80480	SALOUËL
14/09/2018	80	OUDRHIRI	JAAFAR	Titulaire	10000716109	PHARMACIE OUDRHIRI	7 RUE ALBERT CAMUS	80480	SALOUËL
14/09/2018	80	RICHARD	VIANNEY	Adjoint	10101056710	PHARMACIE OUDRHIRI	7 RUE ALBERT CAMUS	80480	SALOUËL
14/09/2018	80	MOLITOR	SOPHIE	Adjoint	10101312790	PHARMACIE HOSTEQUIN	20 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	80500	MONTDIDIER
11/09/2018	80	SCHRYVE-BUDZIAK	ELIANE	Adjoint	10000721257	PHARMACIE CHEVALIER	8 RUE DU COMMANDEMENT UNIQUE	80600	DOULLENS
12/09/2018	80	DOINEL	RICHARD	Titulaire	10000717636	PHARMACIE DOINEL	13 RUE CHARLES DUFOUR	80640	HORNOY-LE-BOURG
14/09/2018	80	CARETTE	PASCALE	Titulaire	10000714559	PHARMACIE CARETTE	85 RUE GODARD DUBUC	80650	VIGNACOURT
14/09/2018	80	ZAMARDI-DAMAY	AURELIE	Adjoint	10000735521	PHARMACIE CARETTE	85 RUE GODARD DUBUC	80650	VIGNACOURT
13/09/2018	80	LIEVENS	LAURENCE	Titulaire	10000713924	PHARMACIE DE L'ETOILE	49 RUE DU 8 MAI 1945	80830	L'ETOILE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-27-010

**ARRETE CONJOINT RELATIF A LA MODIFICATION
DE CAPACITE DE L'EHPAD RESIDENCE LE
DOMAINE A ACHEUX-EN-AMIENOIS GERE PAR
L'ASSOCIATION DES AINES DU CANTON
D'ACHEUX-EN-AMIENOIS (ADACA)**

ARRETE CONJOINT RELATIF A LA MODIFICATION DE CAPACITE DE L'EHPAD RESIDENCE LE DOMAINE A ACHEUX-EN-AMIENOIS GERE PAR L'ASSOCIATION DES AINES DU CANTON D'ACHEUX-EN-AMIENOIS (ADACA)

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA SOMME**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L313-1 et suivants, L314-3 et R313-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France ;

Vu la décision en date du 10 janvier 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé de Picardie (2012-2017) arrêté en date du 28 décembre 2012 ;

Vu le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2012-2016 adopté par l'assemblée départementale le 28 juin 2012 ;

Vu l'arrêté conjoint de la directrice générale de l'ARS et du président du conseil départemental en date du 19 avril 2017 autorisant le renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD résidence le domaine à Acheux-en-Amiénois géré par l'association des aînés du canton d'Acheux-en-Amiénois (ADACA) et établissant la capacité totale de l'établissement à 40 places réparties en 4 places d'hébergement permanent, 12 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, 8 places d'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, 12 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et 4 places d'accueil de nuit pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Vu la demande effectuée par l'association des aînés du canton d'Acheux-en-Amiénois le 18 juillet 2017 en vue d'étendre la capacité de l'EHPAD résidence le domaine à Acheux-en-Amiénois de 6 places d'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et 6 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Considérant le positionnement définitif de l'établissement suite aux échanges avec le Département, par mail en date du 9 avril 2018, à savoir une extension de 3 places d'hébergement temporaire et 4 places d'accueil de jour ;

Considérant le nombre important de refus faute de place pour l'hébergement temporaire et l'accueil de jour ;

Considérant que l'association dispose d'une expérience significative et reconnue en matière de soutien des résidents et de leurs aidants ;

Considérant la disponibilité de chambres au sein de l'établissement correspondant à la demande d'extension de l'hébergement temporaire ;

Considérant les modalités de notification des mesures nouvelles en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour la section soins ;

Considérant qu'il s'agit d'une extension de faible importance qui ne relève pas de la procédure d'appel à projet ;

Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par la directrice générale de l'ARS et le président du conseil départemental, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT CONJOINTEMENT :

Article 1 : L'extension de 3 places d'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de 4 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés au sein de l'EHPAD résidence le domaine à Acheux-en-Amiénois est autorisée à compter du 1^{er} janvier 2019 et porte la capacité totale de l'établissement à 47 places réparties de la manière suivante :

- 4 places d'hébergement permanent,
- 12 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,
- 11 places d'hébergement temporaire pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,
- 16 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,
- 4 places d'accueil de nuit pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Cet établissement sera répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 800001786

N° FINESS de l'établissement : 800003352

Article 2 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Article 3 : La présente autorisation est une autorisation complémentaire de l'autorisation de renouvellement en date du 19 avril 2017. En application de l'article L.313-5 du Code de l'action sociale et des familles, la durée de validité de l'autorisation de renouvellement n'est donc pas prorogée.

Article 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du président du conseil départemental et de la directrice générale de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Madame la Présidente de l'association des aînés du canton d'Acheux-en-Amiénois – 4 rue de Bertrancourt – 80560 Acheux-en-Amiénois.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts de France et du Président du Conseil départemental de la Somme dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication.
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens sis au 14 rue Lemerchier dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication.

Article 8 : La directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS et le directeur général des services du département de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au bulletin officiel du département, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme,
- Monsieur le maire d'Acheux-en-Amiénois.

Fait en 2 exemplaires
A Lille, le 27 SEP. 2010

**La directrice générale
de l'agence régionale de santé
Hauts-de-France**

**Pour le Président du Conseil départemental
de la Somme et par délégation,
Le Vice-président en charge de l'autonomie
des personnes âgées et handicapées**

Monique RICOMES

[Signature]
Pour la Directrice Générale et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Aline QUEVERUE

Marc DEWAELE

[Signature]

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-23-050

Arrêté DOS-SDE-GRHH-2018-42 modifiant l'arrêté
DOS-SDE-GRH-2017-59 du 14 décembre 2017 fixant la
composition nominative du conseil de surveillance de
l'Hôpital de CREPY-EN-VALOIS

ARRETE DOS-SDE-GRHH-2018-42
MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDE-GRH-2017-59 DU 14 DECEMBRE 2017, FIXANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HÔPITAL DE CREPY-EN-VALOIS

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/26 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Hôpital local de Crépy-en-Valois ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants, notamment celle de Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR en qualité de représentant de la présidente du conseil départemental de l'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 14 décembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Hôpital local de Crépy-en-Valois est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Gilles SELLIER, représentant le président du conseil départemental de l'Oise » est remplacée par « Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR, représentant la présidente du conseil départemental de l'Oise ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'Hôpital de Crépy-en-Valois est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et la Directrice de l'Hôpital local de Crépy-en-Valois sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

23 JUIL. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,


Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Bruno FORTIER, représentant de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Frédéric BUCKNER, représentant de la communauté de communes du Pays de Valois,
- Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR, représentant la présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Stéphanie BOUCHER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Frédéric FLOTTES, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Véronique KERGIETER, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Alain BOTTIN, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Mesdames Gisèle MOTTIER et Sophie PETIT, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Préfet de l'Oise.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-01-31-008

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-02 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre hospitalier Interdépartemental de CLERMONT DE
L'OISE

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-02-MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL DE CLERMONT DE
L'OISE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/23 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'avenant n° 1 à l'arrêté DESMS n° 2010/23 du 14 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2016-93 du 10 novembre 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-20 du 11 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courrier du 2 janvier 2018 de la CGT désignant Madame Sonia HOUZE en remplacement de Monsieur Alain MOUGAS, en qualité de représentant des organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 11 avril 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Alain MOUGAS et Monsieur Francis DUFOUR, représentants désignés par les organisations syndicales » est remplacée par la phrase « Monsieur Francis DUFOUR et Madame Sonia HOUZE, représentants désignés par les organisations syndicales ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :


Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,



ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, représentant de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN, représentant de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Madame Corry NEAU, représentante du Conseil départemental de l'Oise,
- Monsieur Didier RUMEAU représentant du Conseil Régional Hauts-de-France,
- Madame Véronique BERGEROL, représentante du Conseil départemental des Hauts de Seine.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Natalie VINZELLES et Monsieur le Docteur Olivier BOITARD, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Thierry DUBOST, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Francis DUFOUR et Madame Sonia HOUZE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI et Monsieur Patrice TOMBOIS en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
- Madame Elisabeth RAZAFINDRANALY (UNAFAM) et Monsieur Jacques BACLET (Amicale des patients Saint Lazare) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise,
- Monsieur Jean-Claude OLIVIER en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Oise.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-16-012

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-08 modifiant l'arrêté du 8
février 2016 relatif à la composition nominative du conseil
de surveillance du Centre hospitalier de
CHAUMONT-EN-VEXIN

ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-08-MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2016 RELATIF A LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT-EN-VEXIN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du 15 janvier 2018 de la communauté de communes du Vexin-Thelle désignant Monsieur Sébastien MARIE comme son représentant au conseil de surveillance de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Gérard LEMAITRE en qualité de représentant de la Communauté de communes du Vexin-Thelle » est remplacée par la phrase « Monsieur Sébastien MARIE en qualité de représentant de la Communauté de communes du Vexin-Thelle »

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

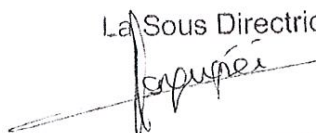
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 FEV. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Sous Directrice

Magali LONGUEPEE

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Sophie LEVESQUE, en qualité de représentante du Conseil départemental de l'Oise ;
- Monsieur Pierre RAMBOUR en qualité de représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Sébastien MARIE en qualité de représentant de la Communauté de communes du Vexin-Thelle

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Corinne DELARUE, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Serge CASTELLANI en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Colette WOLFF en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Christiane FELLER, représentante de France Alzheimer de l'Oise, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Joseph DEBRAY et Madame Joëlle DE ROCKER, représentant l'UDAF, en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-03-19-005

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-11 modifiant l'arrêté
DOS-SDES-GRH-2017-53 du 20 novembre 2017 fixant la
composition nominative du conseil de surveillance de
l'Établissement Public de Santé Mentale Départemental de
l'Aisne de PREMONTRE

ARRETE DOS-SDES-GRH-2018- 11

**MODIFIANT L'ARRÊTE DOS-SDES-GRH-2017-53 DU 20 NOVEMBRE 2017, FIXANT LA COMPOSITION
NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE DE PREMONTRE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/15 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-53 du 20 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu la désignation de Madame le Docteur Simona SPADA en qualité de représentante de la commission médicale d'établissement en remplacement du Docteur Philippe GASNIER ;

Considérant la démission de Madame Nadine FOURNET, personnalité qualifiée désignée par l'Agence régionale de santé au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 novembre 2017, fixant la composition nominative de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur le Docteur Philippe GASNIER et Monsieur le Docteur Bertrand BIVAUD, représentants de la commission médicale d'établissement » est remplacée par « Madame le Docteur Simona SPADA et Monsieur le Docteur Bertrand BIVAUD, représentants de la commission médicale d'établissement »

La phrase « Madame Nadine FOURNET et Monsieur le Docteur Jean-Marie NOBECOURT en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie » est remplacée par « Monsieur le Docteur Jean-Marie NOBECOURT et une personnalité qualifiée en attente de désignation par la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé »

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

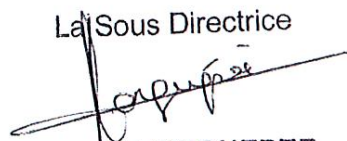
Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

19 MARS 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Sous Directrice

Magali LONGUEPEE

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Claude VENANT, représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Francis KOCK et Monsieur Christian LEVEQUE, représentants de la Communauté de communes Picardie des Châteaux ;
- Monsieur François RAMPELBERG et Madame Françoise CHAMPENOIS, représentants du Conseil départemental.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Alain LEROUX, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Simona SPADA et Monsieur le Docteur Bertrand BIVAUD, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric MULLER et Monsieur Olivier FENIOUX, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Jean-Marie NOBECOURT et une personnalité qualifiée en attente de désignation par la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur Maurice COUTANT (Association La Croix d'Or) et Madame Laurence BOURGEOIS (UDAF de l'Aisne) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne ;
- Madame Marinette DRET en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Aisne.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-03-27-005

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-13 modifiant l'arrêté
DOS-SDES-GRH-2017-57 du 24 novembre 2017 fixant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre Hospitalier Gériatrique de LA FERRE

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-13-MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDES-GRH-2017-57 DU 24 NOVEMBRE 2017
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
GERONTOLOGIQUE DE LA FERÉ**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/13 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier gériatrique de La Fère (02) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-57 du 24 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la désignation de Monsieur Frédéric MATHIEU en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 novembre 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier gériatrique de La Fère est modifié comme suit :

La phrase « Madame Nadine JORE, représentante de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère » est remplacée par la phrase « Monsieur Frédéric MATHIEU, représentant de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier gériatrique de La Fère est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

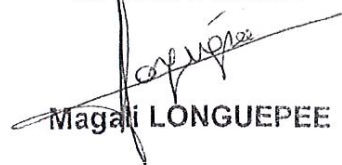
Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier gériatrique de La Fère sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 MARS 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

La Sous Directrice


Magali LONGUEPEE

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Raymond DENEUVILLE, représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Frédéric MATHIEU, représentant de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ;
- Madame Carole DERUY, représentante du Conseil départemental.

2° en qualité de représentants du personnel

- Mademoiselle Bénédicte LENGAGNE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Mohammed MEDJADI, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Nathanaël DEBETHUNE, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Catherine GAUDEFROY en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;
- Madame Virginie VANDEPUTTE (Association JALMAV) et Monsieur Jean-Pierre STECKIEWIEZ, représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-03-26-003

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-14 modifiant l'arrêté
DOS-SDES-GRH-2017-48 du 2 août 2017 fixant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre hospitalier universitaire d'AMIENS

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-14-MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDES-GRH-2017-48 DU 2 AOUT 2017
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE D'AMIENS**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/35 du 8 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Amiens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2017-48 du 2 août 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Amiens ;

Vu la décision du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence, dont Madame Sophie FERNANDES, le 15 février 2018, en qualité de représentante des usagers, en remplacement de Madame DEGORRE ;

Vu la désignation de Madame Marie-José GRARE en remplacement de Monsieur le Docteur MONTPELLIER en qualité de représentante du conseil de la vie sociale au sein du conseil de surveillance, avec voix consultative ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 août 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Amiens, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Gérard DESSEAUX, représentant l'association AIR de Picardie, et un autre représentant en attente de désignation par le préfet de la Somme est remplacée par « Monsieur Gérard DESSEAUX (Association AIR de Picardie) et Mme Sophie FERNANDES (Association des Paralysés de France), en qualité de représentants des usagers désignés par Monsieur le Préfet de la Somme »

La phrase « En outre, participe avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance de l'établissement susmentionné, Monsieur le Professeur MONTPELLIER, en qualité de représentant des familles de personnes accueillies, est remplacée par « En outre, participe avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance de l'établissement susmentionné, Madame Marie-Josée GRARE, en qualité de représentant des familles de personnes accueillies »,

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire d'Amiens est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice générale du Centre hospitalier universitaire d'Amiens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

26 MARS 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,



ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Brigitte FOURE, représentante de la commune siège de l'établissement principal,
- Monsieur Jean-René HEMART, représentant de la communauté d'agglomération Amiens Métropole,
- Madame Nicole CORDIER, représentante du Conseil départemental de l'Oise,
- Madame France FONGUEUSE représentante du Conseil départemental de la Somme,
- Madame Monique RYO, représentante du Conseil régional Hauts-de-France Nord – Pas-de-Calais – Picardie

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Professeur Jean GONDROY et Monsieur le Docteur Kamel MASMOUDI, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Anne HAVET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Christine QUILLET et Monsieur Grégory LEDUC, représentants désignés par les organisations syndicales,

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Mohammed BENLAHSEN et Monsieur le Docteur Claude BILLARD en qualité de personnalités qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Monsieur Gérard DESSEAUX (association AIR de Picardie) et Madame Sophie FERNANDES (Association des Paralysés de France), en qualité de représentants des usagers désignés par Monsieur le Préfet de la Somme,
- Monsieur Pierre LACOUR en tant que personnalité qualifiée désignée par le Monsieur le Préfet de la Somme

En outre, participe avec voix consultative, aux réunions du conseil de surveillance de l'établissement susmentionné, Madame Marie-José GRARE, en qualité de représentant des familles de personnes accueillies,

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-22-016

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-32 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre hospitalier de CHAUMONT-EN-VEXIN

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-32 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT-EN-VEXIN**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2018-08 du 16 février 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel et notamment le message de l'établissement en date du 9 avril 2018 relatif à la désignation, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement, du Docteur AAKRA-JARDEZ en remplacement du Docteur CASTELLANI;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin, est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur le Docteur CASTELLANI en qualité de représentant de la Commission médicale d'établissement » est remplacée par la phrase « le Docteur AAKRA-JARDEZ, représentant de la Commission médicale d'établissement »

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du Centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 JUIN 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,



ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Sophie LEVESQUE, en qualité de représentante du Conseil départemental de l'Oise ;
- Monsieur Pierre RAMBOUR en qualité de représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Sébastien MARIE en qualité de représentant de la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Corinne DELARUE, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur AAKRA JARDEZ, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Colette WOLFF en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Christiane FELLER, représentante de France Alzheimer de l'Oise, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Joseph DEBRAY et Madame Joëlle DE ROCKER, représentant l'UDAF, en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-22-018

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-33 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre hospitalier de PONT-SAINTE-MAXENCE

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-33 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT-SAINTE-MAXENCE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence, est modifié comme suit :

La phrase « Madame Sylvette ALPAERTS en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques », est remplacée par la phrase « Madame Véronique DUPONT, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;

La phrase « Monsieur Guy CHEVET, en qualité de de représentant de la commission médicale d'établissement », est remplacée par la phrase « Monsieur Patrick LE BIHAN, en qualité de de représentant de la commission médicale d'établissement » ;

La phrase « Madame Catherine MACHET, en qualité de représentante des organisations syndicales » est remplacée par la phrase « Madame Marie-Claude PHILIPPE, en qualité de représentante des organisations syndicales ».

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :


Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du Centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 JUIN 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,



ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Kristine FOYART, en qualité de représentante du Conseil départemental de l'Oise ;
- Monsieur Arnaud DUMONTIER, en qualité de représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Christian MASSAUX, en qualité de représentant de la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Véronique DUPONT, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Patrick LE BIHAN, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Marie-Claude PHILIPPE, en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Gérard PALTEAU, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Robert FOUQUERAY, représentant de l'Association Familles Rurales et Monsieur Jacques BACLET, représentant de l'Amicale des Patients Saint Lazare, en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise ;

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-22-017

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-34 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
Centre hospitalier de CLERMONT

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2018-34 MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2016-67 du 29 juillet 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence, notamment le message de l'établissement du 14 novembre 2017, relatif à la démission de Monsieur Jean-Claude ROMANI (Association UFC-Que Choisir) ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, et notamment le message de l'établissement du 14 novembre 2017 relatif à la désignation, en qualité de représentante des organisations syndicales, de Madame Catherine HUGUENIN en remplacement de Madame Fanny SCHOTTER ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 juillet 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont, est modifié comme suit :

La phrase « Madame Fanny SCHOTTER, représentante désignée par les organisations syndicales » est remplacée par la phrase « Madame Catherine HUGUENIN, représentante désignée par les organisations syndicales » ;

La phrase « Monsieur Jean-Claude ROMANI et Monsieur Pierre CHANSEL (Association UFC-Que Choisir), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise », est remplacée par « Monsieur Pierre CHANSEL (Association UFC-Que Choisir) et un autre représentant des usagers en cours de désignation par le Préfet de l'Oise » ;

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

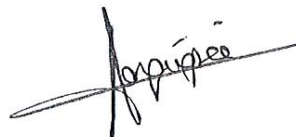
Article 4 :

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du Centre hospitalier de Clermont sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

22 JUIN 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,



ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, représentant de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Evelyne BOVERY, représentante de la communauté de communes du Pays du Clermontois ;
- Madame Sophie LEVESQUE, représentante du Conseil Départemental ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Arièle DEMARQUET, représentante de la commission des soins paramédicaux ;
- Madame le Docteur Sadia ALEM, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine HUGUENIN, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Yves DEZENGREMEL en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Monsieur Pierre CHANSEL (Association UFC-Que Choisir) et un autre représentant des usagers en attente de désignation par le Préfet de l'Oise ;

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-18-050

Arrêté DOS-SDES-GRH-2018-43 modifiant l'arrêté
DOS-SDES-GRH-2018-2 fixant la composition
nominative du Conseil de surveillance du Centre
hospitalier Isarien-EPSM de l'Oise

ARRETE N°DOS-SDES-GRH-2018-43
MODIFIANT L'ARRETE N°DOS-SDES-GRH-2018-2
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN-EPSM DE L'OISE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/23 du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'avenant n° 1 à l'arrêté DESMS n° 2010/23 du 14 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2018-02 du 31 janvier 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier interdépartemental de Clermont de l'Oise ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2018-35 du 16 juillet 2018 portant transformation du centre hospitalier interdépartemental de Clermont résultant d'un changement de son ressort et modification de sa dénomination ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la délibération du 26 mars 2018 de la commission permanente du Conseil Départemental de l'Oise désignant Madame Ophélie VAN ELSUWE en qualité de représentant du Conseil Départemental ;

Considérant la délibération de la commission médicale d'établissement désignant le Docteur IDAZIAK-PIROU en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;

Considérant la délibération du 21 février 2018 du conseil communautaire du Pays du Clermontois désignant Monsieur Alain RANDON en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays du Clermontois ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Isarien-EPHM de l'Oise, est modifié comme suit :

La phrase « Madame Véronique BERGEROL, représentante du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine » est remplacée par la phrase « Madame Ophélie VAN ELSUWE, représentante du Conseil Départemental de l'Oise » ;

La phrase « Madame le Docteur VINZELLES et Monsieur le Docteur Olivier BOITARD, représentants de la commission médicale d'établissement » est remplacée par la phrase « Madame le Docteur IDAZIAK-PIROU et Monsieur le Docteur Olivier BOITARD, représentants de la commission médicale d'établissement » ;

La phrase « Monsieur Alain RANDON, représentant de la communauté de communes du Pays du Clermontois » est ajoutée.

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier isarien-EPHM de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Directeur du Centre Hospitalier Isarien-EPHM de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 JUIL. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, représentant de la commune siège de l'établissement,
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN, représentant de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Monsieur Alain RANDON, représentant de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Madame Corry NEAU, représentante de la présidente du Conseil Départemental de l'Oise,
- Madame Ophélie VAN ELSUWE, représentante du Conseil Départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur IDAZIAK-PIROU et Monsieur le Docteur Olivier BOITARD, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Thierry DUBOST, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Francis DUFOUR et Madame Sonia HOUZE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI et Monsieur Patrice TOMBOIS en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
- Madame Elisabeth RAZAFINDRANALY (UNAFAM) et Monsieur Jacques BACLET (Amicale des patients Saint Lazare) en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Oise,
- Monsieur Jean-Claude OLIVIER en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Oise.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-09-27-009

**DECISION CONJOINTE PORTANT MODIFICATION
DE L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE DE
L'EHPAD LA SABOTIERE A HELLEMES GERE
PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CCAS)**

DECISION CONJOINTE PORTANT MODIFICATION DE L'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE DE L'EHPAD LA SABOTIERE A HELLEMES GERE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU NORD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et suivants, L.314-3 et R 313-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France ;

Vu la décision en date du 1^{er} février 2017 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale des solidarités humaines ;

Vu la délibération du 17 décembre 2015 du conseil départemental du Nord relative à l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;

Vu la délibération du 19 décembre 2017 du conseil départemental du Nord relative à la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux portant objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2018 ;

Vu la décision conjointe du directeur général de l'ARS et du président du département du nord en date du 24 avril 2017 autorisant le renouvellement d'autorisation à compter du 3 janvier 2017 ;

Vu le courrier de Monsieur le maire de d'Hellemmes en date du 15 mai 2017 sollicitant l'habilitation partielle à l'aide sociale départementale à hauteur de 38 places ;

Considérant les besoins d'équipement en établissements médico-sociaux pour personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale identifiés sur le territoire concerné ;

Considérant l'équipement en établissements médico-sociaux, autorisé à destination des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale, installé sur le territoire concerné ;

Considérant que l'autorisation doit être délivrée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental, conformément à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

DECIDENT CONJOINTEMENT :

Article 1 : La modification de l'habilitation à l'aide sociale départementale de l'EHPAD « La sabotière » à Hellemmes, géré par le CCAS d'Hellemmes à hauteur de 37 places d'hébergement permanent, est autorisée à partir du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est, à la date de la présente décision, de 78 places réparties de la manière suivante :

- 76 places d'hébergement permanent,
- 2 places d'hébergement temporaire.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 59 079 800 5

N° FINESS de l'établissement : 59 080 657 6

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du président du département du nord et de la directrice générale de l'agence régionale de santé, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 4 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Monsieur le président du centre communal d'action sociale -155, rue Roger Salengro - 59260 Hellemmes.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de chaque autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai.

Article 6 : La directrice de l'offre médico-sociale de l'agence régionale de santé et le directeur général des services du département du Nord sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs du département du Nord, et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le maire d'Hellemmes.

Fait en 2 exemplaires

A Lille le, 27 SEP. 2018

La directrice générale
de l'agence régionale de santé
Hauts-de-France

Le Président du Département
du Nord

Pour la Directrice Générale et par déléguée
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale

Aline QUEVERUE



Monique RICOMES

Jean-René LECERF

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-01-005

Décision DOS-SDA n° 2018-364 du 01.10.18
d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe

Décision DOS-SDA n° 2018-364 du 01.10.18 d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe

DECISION DOS-SDA N° 2018-364 D'AUTORISATION A USER DU TITRE D'OSTEOPATHE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades et la qualité du système de santé, et notamment son article 75 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie modifié par le décret n° 2012-584 du 26 avril 2012 ;

Vu le décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes ;

Vu le décret n° 2008-1441 du 22 décembre 2008 relatif à l'usage du titre d'ostéopathe et à l'exercice de cette activité ;

Vu le décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2012 portant composition de la commission régionale des ostéopathes ;

Vu la décision du 6 septembre 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu les avis des membres de la commission régionale rendus par courriel les 18 et 19 septembre 2018 ;

Considérant le dossier présenté par Madame NGUYEN Emilie ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Madame NGUYEN Emilie
née le 11 septembre 1993 à VANNES (Morbihan)
nationalité Française
titulaire du Master intégré en Ostéopathie délivré le 22 juin 2018 par l'ESO - Ecole Européenne de l'Ostéopathie – Université de Greenwich – Royaume Uni

est autorisée à exercer la profession d'ostéopathe dans le cadre des dispositions réglementant cette profession sur le territoire français.

ARTICLE 2 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans le même délai.

Lille, le

1 OCT. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,


La Sous-Directrice Ambulatoire
Nathalie De Pourville

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-01-006

Décision DOS-SDA n° 2018-365 du 01.10.18
d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe

Décision DOS-SDA n° 2018-365 du 01.10.18 d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe

DECISION DOS-SDA N° 2018-365 D'AUTORISATION A USER DU TITRE D'OSTEOPATHE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades et la qualité du système de santé, et notamment son article 75 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie modifié par le décret n° 2012-584 du 26 avril 2012 ;

Vu le décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes ;

Vu le décret n° 2008-1441 du 22 décembre 2008 relatif à l'usage du titre d'ostéopathe et à l'exercice de cette activité ;

Vu le décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation et aux mesures dérogatoires ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2012 portant composition de la commission régionale des ostéopathes ;

Vu la décision du 6 septembre 2018 portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu les avis des membres de la commission régionale rendus par courriel les 14 et 15 septembre 2018 ;

Considérant le dossier présenté par Monsieur STOENESCU Paul Cristian ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Monsieur STOENESCU Paul Cristian
né le 30 juin 1984 à IASI (Roumanie)
nationalité Roumaine
titulaire du Master Science en Ostéopathie délivré le 31 août 2017 par l'University College of Osteopathy – Collège Universitaire d'Ostéopathie de Londres – Royaume Uni

est autorisé à exercer la profession d'ostéopathe dans le cadre des dispositions réglementant cette profession sur le territoire français.

ARTICLE 2 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans le même délai.

Lille, le

1 OCT. 2018

Pour la Directrice Générale et par délégation,


La Spas Directrice Ambulatoire
Nathalie De Pourville

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-07-13-003

Décision DOS-SDES-GRH-2018-35 portant
transformation du Centre hospitalier Interdépartemental de
CLERMONT résultant d'un changement de son ressort et
modification de sa dénomination

DÉCISION DOS-SDES-GRH-2018-35-PORTANT TRANSFORMATION DU CENTRE HOSPITALIER INTERDÉPARTEMENTAL DE CLERMONT RÉSULTANT D'UN CHANGEMENT DE SON RESSORT ET MODIFICATION DE SA DÉNOMINATION

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6141-1, L.6141-7-1, L.6143-1 et suivants, R.6141-10 et suivants et R.6143-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret du 19 octobre 1971 portant érection en établissement public interdépartemental de l'Hôpital psychiatrique de Clermont-de-l'Oise ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS ;

Vu les délibérations 01/2018 et 02/2018 du 4 avril 2018 du conseil de surveillance du centre hospitalier interdépartemental de Clermont favorables au changement de ressort et de nom de l'établissement ;

Vu la décision du directeur du centre hospitalier interdépartemental de Clermont du 2 mai 2018 relatif au changement de nom de l'établissement consécutif au changement de ressort ;

Considérant la relocalisation des deux secteurs de psychiatrie du département des Hauts-de-Seine vers l'établissement de santé mentale de Rueil-Malmaison et le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, qui a fait perdre au centre hospitalier interdépartemental de Clermont son caractère interdépartemental depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le ressort de l'établissement est désormais départemental et que la composition du conseil de surveillance de l'établissement est à modifier ;

DECIDE

Article 1^{er} - La transformation du centre hospitalier interdépartemental de Clermont (FINESS n°600100028) résultant du changement de son ressort désormais départemental est autorisée à compter de la signature de la présente décision.

Article 2 - Le centre hospitalier interdépartemental de Clermont est désormais dénommé « Centre hospitalier isarien - Etablissement public de santé mentale de l'Oise ».

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article R.6143-3 du code de la santé publique, le conseil de surveillance de l'établissement comporte quinze membres dont la composition correspond au nouveau ressort départemental de l'établissement et fera l'objet d'une décision distincte.

Article 4 - Le changement de de nom de l'établissement sera inscrit dans FINESS.

Article 5 - Un recours contre la présente décision peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS et le directeur du Centre hospitalier isarien - Etablissement public de santé mentale de l'Oise sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 JUIL 2018

La Directrice Générale

Monique RICOMES



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-02-002

IEM Houplines - ANAJI - 102018

DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE POUR L'ANNEE 2018 DE
IEM HOUPLINES - 590784799

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la Direction de l'Offre Médico-sociale en date du 26 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 fixant pour l'année 2018 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code, publié au journal officiel du 20 mai 2018 ;

Vu la décision n°2018-08 du 24 mai 2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018, publiée au journal officiel du 30 mai 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2003 autorisant l'extension d'une structure IEM dénommée IEM HOUPLINES (590784799), sise 87, rue de Lutun 59 116 HOUPLINES 51bis, rue Paul Bert ARMENTIERES et gérée par l'entité dénommée ANAJI (590001491) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 octobre 2017 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée IEM HOUPLINES (590784799), pour l'exercice 2018 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du **22 JUIN 2018**

DECIDE

Article 1 – Pour l'exercice budgétaire 2018, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée IEM HOUPLINES (590784799) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	796 308,15
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 510 954,64
	- dont CNR	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	460 801,32
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	4 768 064,11
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	4 401 215,86
	- dont CNR	
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	210 000,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	54 432,00
	Reprise d'excédents	102 416,25
		TOTAL Recettes

Article 2 – Pour l'exercice budgétaire 2018, la tarification des prestations de la structure dénommée IEM HOUPLINES (590784799) est fixée comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2018.

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	495,82
Semi internat	330,54

Article 3 – A compter du 1^{er} janvier 2019, la tarification sera fixée comme suit :

MODALITES D'ACCUEIL	PRIX DE JOURNEE EN EUROS
Internat	450,18
Semi internat	300,12

Article 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ANAJI (590001491) et à la structure dénommée IEM HOUPLINES (590784799).

Article 6 – Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **02 OCT. 2018**

Pour la Directrice Générale en délégation
La Directrice Adjointe de l'Offre Médico-Sociale
Alina QUEVERUE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-10-02-001

INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR
LES RENOUVELLEMENTS TACITES
D'AUTORISATION

Période du 01 juillet au 30 septembre 2018

INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION

Période du 01 juillet au 30 septembre 2018

Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement.

Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées **pour une durée 7 ans à compter de leur date d'échéance respective** :

- **Centre hospitalier de Dunkerque** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs, sur le site du centre hospitalier de Dunkerque.
pour 7 ans à compter du 03 juin 2019.
- **Centre hospitalier de la Région de Saint-Omer** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sur le site, du centre hospitalier de Saint-Omer.
pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.
- **Centre hospitalier de Boulogne sur Mer** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale selon la modalité d'hémodialyse en centre pour adultes, sur les sites du centre hospitalier de Calais et du centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (CHAM) avec pour ce dernier une activité saisonnière.
pour 7 ans à compter du 15 janvier 2019.

- **Centre hospitalier de Dunkerque** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie, sur le site du centre hospitalier de Dunkerque.
pour 7 ans à compter du 03 juin 2019.
- **Polyclinique de Grande-Synthe** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée sur le site de la polyclinique de Grande-Synthe.
pour 7 ans à compter du 03 juin 2019.
- **Centre hospitalier de Lens** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou d'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.
pour 7 ans à compter du 12 septembre 2019.
- **Centre hospitalier d'Arras** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sous les formes de :
 - structure des urgences (SU),
 - structure des urgences pédiatriques (SUP),
 - structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR),
 - service d'aide médicale urgente (SAMU),
 Sur le site du centre hospitalier d'Arras.
pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.
- **Centre hospitalier de Calais** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter une IRM 3 tesla, sur le site du centre hospitalier de Calais.
pour 7 ans à compter du 16 septembre 2019.
- **Santé Services de la Région de Lens** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité hospitalisation à domicile (HAD) en médecine, sur la zone d'activité de soins de Lens.
pour 7 ans à compter du 19 mai 2019.
- **Polyclinique d'Hénin-Beaumont** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie ambulatoire, sur le site de la polyclinique d'Hénin-Beaumont.
pour 7 ans à compter du 19 mai 2019.
- **Centre hospitalier d'Arras** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM de 1,5 Tesla, sur le site du centre hospitalier d'Arras.
pour 7 ans à compter du 21 avril 2019.
- **Centre hospitalier d'Hénin-Beaumont** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie générale sous la forme d'appartements thérapeutiques sur le secteur de Lens-Hénin.
pour 7 ans à compter du 02 mai 2019.
- **SELARL « imagerie médicale Le Cateau-Caudry »** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM, sur le site du pôle de santé du Pays de Matisse.
pour 7 ans à compter du 24 juin 2019.

- **GCS-GHICL** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour, sur le site de la clinique Sainte Marie à Cambrai.
pour 7 ans à compter du 17 mai 2019.
- **Centre hospitalier de Valenciennes** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen caractéristiques génétiques d'une personne ou d'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales.
pour 7 ans à compter du 12 septembre 2019.
- **Centre hospitalier régional universitaire de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM 1,5 T dédié aux extrémités, de marque GE, de type Optima MR 430 S, sur le site de l'hôpital Salengro.
pour 7 ans à compter du 27 février 2019.
- **Groupe hospitalier Seclin-Carvin** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner Siemens Somatom Définition AS, sur le site seclinois du Groupe hospitalier Seclin-Carvin.
pour 7 ans à compter du 22 août 2019.
- **Groupe hospitalier de Roubaix** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner Siemens Somatom Définition AS +, sur le site seclinois du Groupe hospitalier de Roubaix.
pour 7 ans à compter du 25 août 2019.
- **SAS HPM Nord** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale selon la modalité d'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée, sur le site de l'hôpital privé le Bois à Lille.
pour 7 ans à compter du 26 juin 2019.
- **Centre hospitalier de Wasquehal** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée, sur le site du centre hospitalier de Wasquehal.
pour 7 ans à compter du 01 octobre 2019.
- **Centre hospitalier de Tourcoing** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée sur le site du centre hospitalier de Tourcoing.
pour 7 ans à compter du 02 octobre 2019.
- **Centre hospitalier régional universitaire de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique selon la modalité d'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée (UDM), sur le site de Loos.
pour 7 ans à compter du 20 février 2019.
- **SELAS Cerballiance** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels), sur le site du laboratoire de biologie médicale Cerballiance, 17 rue de la Digue à Lille.
pour 7 ans à compter du 03 septembre 2019.

- **GCS GHICL** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, sur le site de l'hôpital Saint-Vincent à Lille.
pour 7 ans à compter du 12 septembre 2019.

- **Centre hospitalier de Roubaix** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine d'urgence, sur le site du centre hospitalier de Roubaix, selon les modalités de :
 - structure des urgences (SU) ;
 - structure des urgences pédiatrique (SUP) ;
 - service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).**pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.**

- **SELARL Centre de traitement des hautes énergies** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site de traitement des hautes énergies.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.

- **Hôpital Privé Saint-Claude** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer selon les modalités suivantes :
 - chirurgie carcinologique pour les pathologies ORL et maxillo-faciales, digestives, mammaires et urologiques ;
 - chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer.**pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.**

- **Clinique Victor Pauchet De Butler** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer selon les modalités de chirurgie des cancers pathologiques suivantes :
 - chirurgie des cancers pathologies mammaires ;
 - chirurgie des cancers pathologies digestives ;
 - chirurgie des cancers pathologies urologiques ;
 - chirurgie des cancers pathologies oto-rhino-laryngologiques et maxillo-faciales.**pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.**

- **CHU Amiens-Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer selon les modalités de chirurgie des cancers pathologiques suivantes :
 - chirurgie carcinologique pour les pathologies ORL et maxillo-faciales, mammaires, digestives, urologiques, thoraciques, gynécologiques ;
 - chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer ;
 - radiothérapie externe ;
 - curiethérapie ;
 - utilisation thérapeutique des radios éléments en sources non scellées.**pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.**

- **Centre hospitalier de Saint-Quentin** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer selon les modalités de chirurgie des cancers pathologiques suivantes :
 - chirurgie carcinologique pour les pathologies ORL et maxillo-faciales, digestives, mammaires et urologiques ;
 - chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer ;
 - radiothérapie externe.**pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.**

- **CHU Amiens-Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicale.
 pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.

- **Centre hospitalier gériatrique La Fere** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine sous la forme d'hospitalisation complète.
 pour 7 ans à compter du 24 mai 2019.

- **CHU Amiens-Picardie** : courrier modifiant la décision relative au renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicale.
 pour 7 ans à compter du 09 juillet 2019.

- **CHU Amiens-Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins suivants :
 - neurochirurgie selon les modalités : générale, fonctionnelle cérébrale (Parkinson et mouvements anormaux, spasticité, douleur) et pédiatrique ;
 - greffes d'organes (rein) selon la modalité adulte et greffes de cellules hématopoïétiques selon la modalité adulte ;
 - activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie ;
 - chirurgie cardiaque pour adultes.**pour 7 ans à compter du 30 juillet 2019.**

- **Clinique Victor Pauchet De Butler** : courrier modifiant la décision relative au renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité du cancer selon les modalités de chirurgie des cancers pathologies suivantes :
 - Chirurgie des cancers pathologies gynécologiques ;
 - Chirurgie des cancers pathologies mammaires ;
 - Chirurgie des cancers pathologies digestives ;
 - Chirurgie des cancers pathologies urologiques ;
 - Chirurgie des cancers pathologies oto-rhino-laryngologiques et maxillo-faciales**pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.**

- **CHU Amiens-Picardie** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) à utilisation clinique.
 pour 7 ans à compter du 08 septembre 2019.

- **CHU Amiens-Picardie** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale.
pour 7 ans à compter du 06 octobre 2019.
- **CHU Amiens-Picardie** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale.
pour 7 ans à compter du 15 septembre 2019.
- **Hôpital Privé Saint-Claude** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale.
pour 7 ans à compter du 30 août 2019.
- **Centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine sous la forme d'hospitalisation à domicile.
pour 7 ans à compter du 29 juin 2019.
- **Centre Médico Chirurgical des Jockeys** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine sous la forme d'hospitalisation à temps partiel de jour, sur le site du centre médico chirurgical des Jockeys à Chantilly.
pour 7 ans à compter du 29 juin 2019.
- **GIE Centre d'Imagerie Médicale** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter une caméra à scintillation sans détecteur d'émission de positions, sur le site du Centre d'Imagerie Médicale Avancée de Compiègne.
pour 7 ans à compter du 01 juillet 2019.
- **Clinique du Parc Saint-Lazare** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site de la Clinique du Parc Saint-Lazare à Beauvais.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Polyclinique Saint Côme** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site de la polyclinique Saint Côme à Compiègne.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Centre hospitalier de Beauvais** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Beauvais.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Centre Médico Chirurgical des Jockeys** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site du centre Médico-Chirurgical des Jockeys à Chantilly.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Centre de Radiothérapie et d'oncologie médicale « SNC CROM »** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer selon la modalité de radiothérapie externe, sur le site du centre de radiothérapie de Creil.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.

- **Centre de Radiothérapie et d'oncologie médicale « SNC CROM »** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer selon la modalité de radiothérapie externe, sur le site du centre de radiothérapie de Compiègne.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site de Compiègne du centre intercommunal Compiègne-Noyon.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **GIE Imagerie Médicale du Sud de l'Oise** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner, sur le site de Creil du GHPSO.
pour 7 ans à compter du 28 juillet 2019.
- **Centre hospitalier de Soissons** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Soissons.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Centre hospitalier de Laon**: Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Laon.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **Groupe hospitalier public du Sud de l'Oise**: Renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier public du Sud de l'Oise.
pour 7 ans à compter du 08 juillet 2019.
- **GIE Centre d'Imagerie Médicale Avancée** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un tomographe à émission de positions, sur le site du centre d'imagerie médicale avancée de Compiègne.
pour 7 ans à compter du 06 août 2019.
- **SA Scanner et IRM de Senlis** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner, sur le site de Senlis du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.
pour 7 ans à compter du 25 août 2019.
- **GIE Imagerie du Noyonnais** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner, sur le site de Noyon du Centre Hospitalier Interdépartemental Compiègne-Noyon.
pour 7 ans à compter du 08 septembre 2019.
- **GIE IRM de Senlis** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site de Senlis du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.
pour 7 ans à compter du 31 août 2019.
- **GIE Centre d'Imagerie Médicale du Beauvaisis** : Renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site du centre hospitalier de Beauvais.
pour 7 ans à compter du 22 septembre 2019.

- **GIE Centre d’Imagerie Médicale Avancée de Compiègne (CIMA) : Renouvellement tacite d’autorisation d’exploiter un appareil d’imagerie par résonance magnétique, sur le site de la polyclinique Saint-Côme à Compiègne. pour 7 ans à compter du 29 septembre 2019.**